

## **DROITS ET DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE SON METIER**

### **OBJECTIFS**

- Contractualiser la relation auprès du particulier employeur
- Identifier ses besoins de formation en vue de favoriser son évolution professionnelle dans le secteur de l'emploi familial

### **PRÉREQUIS**

- Avoir exercé une activité d'assistante maternelle/garde d'enfants ou d'auxiliaire parentale

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que SPE
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via les relais d'information appropriés

### **CONTENUS**

- La déclaration d'un arrêt de travail
- L'analyse d'une grille de salaire : montant brut, nature et montants des cotisations, montant imposable, salaire net à percevoir
- Les éléments fondamentaux fixant le cadre juridique en matière de sécurité de l'intervention du salarié au domicile du particulier employeur
- Les règles et démarches en vue de l'agrément pour les assistantes maternelles
- Les conventions collectives en vigueur (annexes, contrat de travail, classification, grille de salaire, congés, rupture de contrat)
- La durée du travail : droits et devoirs du salarié
- La formation continue : les droits à la formation, les modalités de départ en formation, les instances et dispositifs de formation

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES & MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Documents pédagogiques, études de cas, jeux de rôle, supports vidéo
- Mises en situation pour faciliter l'acquisition des techniques par leurs mises en application directe
- Apports théoriques
- Formateurs.trices de l'institut DIADEME dont les compétences ont été validées par l'Université du Domicile (UDD/IPERIA)

### **EVALUATION - RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

- Attestation de formation et relevé de compétences
- Synthèse de la formation co-réalisée par les stagiaires et la formatrice